



## → Communiqué de presse

Rennes, le 13 janvier 2010

### *Investissements et fonctionnement des lycées bretons* Un éco référentiel au bénéfice de 90 000 usagers

**La Bretagne est la 1<sup>ère</sup> Région de France à intégrer, dans son programme prévisionnel d'investissements (PPI), un éco référentiel qui définit très précisément, sur la période 2010-2014, les conditions d'aménagement et d'exploitation des lycées, suivant des principes de développement durable et sain pour les usagers, élèves, enseignants et personnels. Cet outil innovant sera présenté aux élus lors de la session plénière des 14, 15 et 16 janvier.**



Perspective depuis l'agora  
Projet du nouvel internat du lycée de Saint-Aubin du Cormier

Réduire l'empreinte environnementale d'un parc immobilier de plus de 2 M de m<sup>2</sup>

Très concernée par la crise climatique et énergétique, la Région Bretagne se devait de réduire l'empreinte environnementale des 117 lycées dont elle est propriétaire, en faisant appliquer, en tant que donneur d'ordres publics, des principes éco responsables à l'ensemble des architectes, maîtres d'œuvre et entreprises intervenant sur le cadre bâti de ses établissements.

L'enjeu est de taille sur un parc immobilier de plus de 2 millions de m<sup>2</sup> accueillant jusqu'à 90 000 usagers par jour. Pour la Région, il est essentiel que la conception et la qualité du bâti permettent d'améliorer les conditions d'accueil et de formation des jeunes Bretons.

Au cours du précédent PPI, le Conseil régional avait déjà introduit une démarche de développement durable dans un guide de la qualité environnementale ; une première initiative qui a permis, sur la période 2005-2009, de faire évoluer les pratiques en matière, par exemple, d'économies d'énergie.

Avec ce nouveau éco référentiel, la Région Bretagne va bien au-delà : les principes d'éco conception et d'éco gestion s'appliquent désormais obligatoirement à toute nouvelle opération d'aménagement de locaux mais concernent également l'exploitation future et quotidienne des 117 lycées publics bretons.

Contact presse : Odile Bruley - 02 99 27 13 55 - 06 76 87 49 57

Des lycées respectueux de leur environnement, à chaque étape de leur développement  
L'éco référentiel liste, avec exigence, les prescriptions de la Région et les engagements à respecter suivant 4 grands axes :

- **préserv**er la santé des usagers en veillant au bon choix des matériaux, à la qualité de l'air (ventilation des locaux) et de l'eau, aux déplacements en commun ;
- **réduire les consommations énergétiques** (constructions neuves en BBC) et produire des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques en toitures) ;
- **réduire l'impact environnemental des lycées** à travers une gestion plus économe de l'eau (-20%) , des espaces verts, des déchets de chantier et des différentes activités ;
- **gérer** également, de manière économe, l'exploitation et la maintenance des bâtiments.

L'éco référentiel comporte deux documents cadres, l'un portant sur l'éco conception, l'autre sur l'éco gestion. Il a fait l'objet d'une large concertation, associant experts, usagers et personnels car, au-delà des interventions sur le bâti, le fonctionnement d'un lycée respectueux de son environnement implique des changements de comportements individuels et quotidiens.

Les uns et les autres pourront donc se référer à cet outil innovant, qui se veut aussi méthodologique et pédagogique.

Des outils d'évaluation sont prévus pour vérifier le respect des engagements tandis que les agents chargés de la maintenance bénéficieront des formations nécessaires au renforcement de leurs compétences.

Enfin, si l'éco référentiel s'applique dès à présent au PPI des lycées publics (442 M€ d'investissements sur 5 ans), ce cadre est amené à se décliner également dans l'ensemble des bâtiments appartenant à la Région et dans les lieux de formation où la collectivité finance des travaux : lycées privés, centres de formation d'apprentis, instituts de soins d'infirmiers...



#### Lycées publics, quelques données :

- Parc immobilier de plus de 2 millions de m<sup>2</sup> - 447 ha non bâtis
- 90 000 usagers : **75 000 jeunes** dont 10 000 internes - 15 000 adultes
- Consommation énergétique : 151 GWH/an pour le chauffage  
45 GWH/an pour l'électricité
- Consommation d'eau : 1 million de m<sup>3</sup>
- Production de déchets : 75 tonnes/jour
- Rejets dans l'atmosphère : 30 000 tonnes de CO<sub>2</sub>/an
- 994 tonnes de CO<sub>2</sub> économisés au cours du précédent PPI (2005-2009)

## L'ECO REFERENTIEL du PPI 2010-2014 Eko-dave al Liseoù



### **Santé des usagers :**

#### ➤ les engagements :



- Bilan environnemental du site : risques liés aux émanations de radons, aux matériaux amiantés, champs électromagnétiques...
- Choix des matériaux : priorité aux matériaux naturels, limitation des émissions de composés organiques volatiles (C.O.V. inférieurs à  $20\mu/m^3$ ), interdiction des produits cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (C.M.R.) ;
- Exposition aux champs électromagnétiques n'excédant pas 2 volts/m/24h ;
- Réseaux filaires informatiques privilégiés ;
- Pas de produits phytotoxiques pour l'entretien des espaces verts ;
- Transports en commun, déplacement en deux roues et piéton encouragés et facilités par l'organisation des espaces extérieurs ;
- Application rigoureuse du cadre réglementaire, vigilance accrue pour la ventilation des locaux et la qualité sanitaire de l'eau.



• 100% •

## L'ECO REFERENTIEL du PPI 2010-2014 Eko-dave al Liseoù



### **Energie**

#### ➤ les engagements :

- Bâtiments basse consommation (BBC : inférieure à 28 Kwh/m<sup>2</sup>/an) pour les constructions neuves, voire à énergie positive ;
- Réduction de 40% de la consommation énergétique pour les bâtiments à restructurer (performance comprise entre 50 et 90 kwh/m<sup>2</sup>/an) ;
- Surfaces limitées aux besoins ;
- Production d'énergies renouvelables, conformément aux objectifs du « plan énergie pour la Bretagne », soit *a minima* 20% à l'horizon 2020 ;
- Implantation bioclimatique des constructions.



• 100% •

## L'ECO REFERENTIEL du PPI 2010-2014 Eko-dave al Liseoù



### **Gestion de l'eau, des déchets et des espaces végétalisés :**

#### ➤ **les engagements :**

##### **Eau :**

- réduction de 20% des consommations de référence, choix d'équipements économes, récupération des eaux pluviales ;
- coefficient d'imperméabilisation inférieur à 50% pour les constructions neuves, noues, puits d'infiltration...



##### **Déchets :**

- 3 priorités : prévention, valorisation, filières de traitements appropriées pour les déchets toxiques ;
- aire de compostage pour les déchets organiques ;
- contractualisation conforme à la charte chantier vert pour les déchets de chantier.



##### **Espaces végétalisés :**

- préservation des milieux naturels, gestion différenciée, préservation de la biodiversité, des couloirs biologiques et des espaces verts....



• notes •

## L'ECO REFERENTIEL du PPI 2010-2014 Eko-dave al Liseoù



### **Eco-gestion**

#### **L'efficacité de l'éco-référentiel repose sur :**

- la mise en œuvre des objectifs de performance définis dans le cadre des interventions sur le bâti ;
- une bonne appropriation des enjeux par tous les acteurs ;
- une évaluation régulière des performances environnementales des bâtiments ;
- un pilotage et une maintenance facilités par des dispositifs de contrôle ;
- l'évolution des comportements.



• notes •